

**Concerne : Informations pour les activités de vacances 2019**

---

### Informations générales :

Les enfants sont priés d'apporter tous les jours un sac à dos confortable avec une gourde d'eau.

Veillez mettre de la crème solaire à votre enfant avant de l'amener aux activités de vacances. Votre enfant devra porter tous les jours une casquette, des chaussures solides et des vêtements confortables. S'il pleut, il faudra munir l'enfant d'une veste imperméable.

Les parents sont tenus d'informer le secrétariat de toute **absence prévisible de préférence 24 heures à l'avance** respectivement **avant 9 :00 heures du matin** pour les absences non prévisibles et justifiées par courriel à l'adresse [cantine@sej-hesper.lu](mailto:cantine@sej-hesper.lu) ou au 367044-732 pendant les heures d'ouverture de notre secrétariat (8 :00-16 :00).

En cas de questions ou besoin d'informations pendant les deux semaines d'activités de vacances, veuillez-vous adresser au 36 08 08 - 550 ou à l'adresse [heesprenger@sej-hesper.lu](mailto:heesprenger@sej-hesper.lu)

Pour une projection sur scène lors de la fête de clôture ainsi que pour des publications dans le Buet, des prises de vue seront faites tout au long des deux semaines des activités de vacances.

Toutes les données personnelles que le Service Enfants et Jeunes de la Commune de Hesperange a récolté dans le cadre des activités de vacances (fiches médicales, listes de présence...) seront détruites / supprimées après la clôture administrative des activités 2019.

### Semaine du 15.07 au 19.07.2019

Le point de rassemblement pour les enfants scolarisés à Hesperange et Fentange se fera à **la cour de récréation de l'école fondamentale de Hesperange (9, rue de Bettembourg, L-5810 Hesperange) à 14 :00 heures**. L'horaire des activités peut varier selon le programme que vous trouvez en annexe.

Pendant les deux semaines des activités de vacances, **le départ et l'arrivée se fera à cet endroit.**

Pour les activités commençant le matin, tous les enfants **recevront un pique-nique** au moment de leur arrivée sur le site et **ne doivent pas emporter un pique-nique de la maison**. Des fruits seront disponibles sur les différents sites chaque jour.

À 17 :00 heures, lorsque les activités sont terminées, les enfants qui ne sont pas inscrits à la Maison Relais, seront **sous la responsabilité des parents**.

## Semaine du cirque du 22.07 au 26.07.2019

**Attention** : Pendant la semaine du cirque, les enfants doivent être au point de rassemblement (cour de récréation de l'école fondamentale de Hesperange) à **13 :15 au plus tard**.

Les enfants qui sont inscrits à l'atelier « Fil à balancer – Z2 » sont priés d'emmener des pantoufles de gymnastique.

Pour tous les enfants, des vêtements de sport sont recommandés pendant la semaine du cirque.

Le chapiteau de cirque où les spectacles de cirque se dérouleront, sera installé au parc communal, près de l'école fondamentale de Hesperange.

Vous pouvez réserver vos billets pour les spectacles de cirque à l'adresse marqué sur la fiche en annexe. Veuillez indiquer le nom de l'enfant, la date et l'heure du spectacle ainsi que le nombre de places à réserver.

## Fête de clôture le 26.07.2019

La fête de clôture des activités de vacances qui sera organisée en collaboration avec la Commune de Hesperange aura lieu le 26.07.2019 à partir de 17 :45 sur la place KIOPA à Hesperange.

Comme chaque année les différents clubs de la commune prendront en charge le manger et les boissons. Des petits films que les enfants ont réalisés seront présentés sur scène.

Les enfants du précoce et du Cycle 1 organiseront une parade passant par le parc communal, la cour de récréation de l'école fondamentale de Hesperange et se terminant près du chapiteau de cirque.

Pour cette raison, **tous les enfants des Cycles 2-4 resteront sur le site Hesperange** et il n'y aura **pas de retour à Howald et Itzig à 17 :00 heures**.

Les enfants seront sous la surveillance du personnel éducatif jusqu'à 18 :00 heures. Entre 17 :40 et 18 :00 heures les enfants peuvent **être récupérés par leurs parents auprès du chapiteau de cirque**.

Dès qu'un des deux parents (ou autre personne désignée par ceux-ci) est présent et au plus tard **à 18 :00 heures l'enfant est placé sous la responsabilité des parents**.

Les enfants inscrits à la Maison Relais (Howald et Itzig inclus) jusqu'à 18 :30 heures peuvent être récupérés à la fête de clôture jusqu'à **18 :30 heures**.